

Octobre 2014

Apiculture

# Guide de conversion en agriculture biologique

en Aquitaine

EXTRAIT



Document réalisé par les chambres d'agriculture d'Aquitaine  
avec la participation de l'ADAAQ.



## sommaire

Edito	p. 3
Cadre réglementaire de l'AB	p. 4
Conditions d'élevage en AB	p. 4
Pratiques agricoles et itinéraires techniques	p. 8
Le miel et les produits de la ruche	p. 12
Installation en bio : les démarches administratives	p. 13

### ANNEXES

I : Les principales espèces présentes en France d' <i>Apis mellifera</i>	p. 16
II : Les principaux vendeurs en fournitures apicoles bio	p. 17
III : Les principales plantes mellifères présentes en Aquitaine	p. 18
IV : Carte des principales miellées d'Aquitaine	p. 20
V : Les organismes de contrôle	p. 21
VI : Bibliographie	p. 22

### Quelques chiffres sur l'apiculture biologique en Aquitaine (2012)

	Ruches en bio (les chiffres « conversion » ne sont pas publiés)	Ruches détenues par des exploitants agricoles	% de bio
24 - Dordogne	1 059	6 767	15,6 %
33 - Gironde	2 717	13 636	19,9 %
40 - Landes	810	9 906	8,2 %
47 - Lot-et-Garonne	687	13 526	5,1 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	784	13 484	5,8 %

Rédaction technique : Anthony Arnaud, Séverine Chastaing, Jean-Jacques Négrier, Jacques Tournade,  
Responsables de la publication : Michel Campagnaud et Serge Fourloubey (Chambre d'agriculture Dordogne).  
Coordination technique et rédactionnelle : Jacques Tournade (Chambre d'agriculture Dordogne).  
Mise en page et graphisme : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture Dordogne).  
Impression réalisée par la Chambre d'agriculture Dordogne.  
Photos : Chambre d'agriculture Dordogne (sauf mention spéciale).  
Reproduction interdite sans l'accord préalable des Chambres d'agriculture d'Aquitaine.

Voici un guide sur l'apiculture en agriculture biologique. On pourrait a priori se demander ce qui motive le choix de réaliser ce guide technique.

Dans les faits, la part d'agriculture biologique dans ce secteur est très importante. En 2012, étaient comptabilisées 1059 ruches certifiées ou en conversion en Dordogne sur 10871 ruches (9,7%). En Lot-et-Garonne on dénombre 687 ruches, et globalement 4955 ruches en Aquitaine. L'Aquitaine est la cinquième région pour l'apiculture bio. Plus de la moitié des ruches bio sont situées dans les régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées. Globalement en France, 8,7% du rucher est mené en agriculture biologique, ce qui place cette production en pointe pour le développement de l'agriculture biologique.

Le marché du miel bio laisse entrevoir des possibilités de développement fort tant la part d'importation reste importante dans ce secteur.

L'apiculture est une pratique ancienne pour l'humanité, elle a toujours accompagné l'homme dans son développement. On retrouve des preuves de sa pratique dès la pré-histoire. Elle est au cœur des pratiques agricoles.

Le Périgord, avec sa grande diversité alliant forêts, haies et bosquets, prairies et parcelles de culture est un milieu qui peut concourir au maintien et au développement de l'apiculture. Qui plus est, la part d'agriculture biologique pour les surfaces agricoles dans le département de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, alliée à la présence d'espaces naturels, doit pouvoir permettre de rendre possible les pratiques apicoles en agriculture biologique.

A noter que la Dordogne compte 616 exploitations pratiquant l'agriculture biologique en 2012 pour 5,4% de la SAU, et, pour le Lot-et-Garonne, 552 producteurs pour 5,9% de la SAU.

Avec la progression des surfaces en agriculture biologique, on peut penser qu'il sera de plus en plus envisageable de développer cette forme d'apiculture

dans le respect des règles de production.

Cette activité est également en lien direct avec les autres pans de l'agriculture, avec un rôle important des abeilles domestiques dans la pollinisation des plantes cultivées au côté des pollinisateurs sauvages. Beaucoup de cultures dépendent directement des insectes pour leur pollinisation : c'est le cas des arbres fruitiers, des légumes, des oléagineux et des protéagineux. Dans l'idéal, on pourrait préférer une pollinisation par des abeilles ne pollinisant que des espaces bio ou des espaces naturels pour les cultures en agriculture biologique.

Enfin, la croissance de la consommation de produits bio est certainement une opportunité à saisir pour le développement de l'apiculture biologique. La progression du marché des produits bio reste une réalité malgré un contexte économique global difficile.

De futurs apiculteurs en réflexion dans leur projet d'installation se posent la question du choix de ce mode de production. C'est également le cas de producteurs déjà installés qui souhaitent évaluer la possibilité d'une conversion.

Ce guide permet d'apporter des réponses concrètes à toutes ces interrogations. Il parcourt les différentes obligations réglementaires en faisant le parallèle sur la façon d'y répondre techniquement.

En vous souhaitant une bonne lecture, sachant que vous pourrez également mobiliser nos équipes techniques pour toute précision utile pour accompagner vos projets.

### Hugues Bonfond

Elu professionnel en charge de l'agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de Dordogne et président de la Commission bio des Chambres d'agriculture d'Aquitaine

## Parole à l'ADAAQ

L'apiculture en bio, c'est possible ! Mais à l'heure actuelle, après 2 années successives difficiles, il nous est vite rappelé que produire en apiculture biologique exige une technique pointue et une approche d'autant plus attentive et préventive.

C'est en tant qu'apiculteur bio, administrateur de l'ADAAQ et président de la commission apicole d'ARBIO Aquitaine, que je me réjouis et soutiens les initiatives qui permettent d'accompagner tout producteur soucieux de produire, dans le respect de l'environnement et de ses abeilles, du miel de qualité pour le consommateur.

Ce guide à la conversion destiné à ceux qui souhaitent passer à un mode de production biologique a été initié par nos partenaires, les Chambres d'agriculture du Lot-et-Garonne et de Dordogne, et l'ADAAQ a accompagné sa rédaction sur les aspects techniques. C'est en mutualisant nos compétences que nous pouvons donc, à travers ce livrable, vous accompagner et vous conseiller au mieux pour convertir votre exploitation.

### Paul Thirion

Administrateur de l'ADAAQ, président de la commission apicole d'ARBIO Aquitaine, apiculteur professionnel en Dordogne

## Contacts

Chambre d'agriculture de **Dordogne**  
Boulevard des Saveurs  
Coulounieix-Chamiers  
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Tél. 05 53 35 88 88  
[www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de **Gironde**  
17 cours Xavier Arnoz  
33082 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05 56 79 64 00  
[www.gironde.chambagri.fr](http://www.gironde.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture des **Landes**  
Cité Galliane  
BP 279  
40005 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. 05 58 85 45 45  
[www.land.es.chambagri.fr](http://www.land.es.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture du **Lot-et-Garonne**  
271 rue Péchabout  
Maison de l'agriculture - BP 80349  
47008 AGEN CEDEX  
Tél. 05 53 77 83 83  
[www.lot-et-garonne.chambagri.fr](http://www.lot-et-garonne.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture des **Pyrénées-Atlantiques**  
124 boulevard Tourasse  
64078 PAU CEDEX  
Tél. 05 59 80 70 00  
[www.pa.chambagri.fr](http://www.pa.chambagri.fr)

## INFO UTILE

### Instituts techniques

ITAB – Institut Technique de  
l'Agriculture Biologique  
149 rue de Bercy  
75595 PARIS cedex 12  
Tél. : 01 40 04 50 64  
Fax : 01 40 04 50 66  
Courriel : [itab@itab.asso.fr](mailto:itab@itab.asso.fr)  
Web : [www.itab.asso.fr](http://www.itab.asso.fr)

ABioDoc – Centre National  
de Ressources en Agriculture  
Biologique  
VetAgro-Sup, Campus  
agronomique de Clermont  
89 avenue de l'Europe – BP 35  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 98 13 99  
Fax : 04 73 98 13 98  
Courriel : [abiodoc@educagri.fr](mailto:abiodoc@educagri.fr)  
Web : [www.abiodoc.com](http://www.abiodoc.com)

ITSAP – Institut Technique et  
Scientifique de l'Apiculture et  
de la Pollinisation  
149 rue de Bercy  
75595 PARIS cedex 12  
Tél. : 01 40 04 50 29  
Fax : 01 40 04 51 48  
Courriel : [itsap@itsap.asso.fr](mailto:itsap@itsap.asso.fr)  
Web : [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Guide réalisé en collaboration avec :



Association de développement de  
l'Apiculture en Aquitaine  
Maison de l'Agriculture - Cité Galliane  
55 avenue Cronstadt – BP 297  
40005 MONT-DE-MARSAN cedex  
Tél. : 05 58 85 45 48 / 05 58 85 45 18  
Courriel : [adaaq@adaaq.itsap.asso.fr](mailto:adaaq@adaaq.itsap.asso.fr)  
Web : [www.adaaq.itsap.asso.fr](http://www.adaaq.itsap.asso.fr)